

# Banque Nationale Agricole



Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars divisé en 32 000 000 actions  
de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue Hédi NOUIRA - 1001 - Tunis

Registre de Commerce : B142431996

Tél : 71 831 000 Fax : 71 830 152

Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse  
de l'emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2017-1 » de 50 000 000 de Dinars  
émis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Visa n° **17-0961** du **21 FEV. 2017** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2017. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

#### Responsable de l'information

**M. Ahmed BEN MOULEHEM**

Directeur Central de la Comptabilité, du Marché financier et des Filiales et des Participations

Tél : 71 830 555 Fax : 70 144 024

#### Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération



**BNA Capitaux**

Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac

Tél : (+216) 71 139 500 Fax : (+216) 71 656 299

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « BNA 2016 » enregistré par le CMF en date du 30/11/2016 sous le n° 16-010 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BNA Rue Hédi Nouira 1001 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse - Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD - les Berges du Lac - 1053 - Tunis ; et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.



Février 2017

# SOMMAIRE

<b>FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BNA SUBORDONNE 2017-1 »</b> .....	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION</b> .....	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION</b> .....	<b>7</b>
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION.....	7
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission.....	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission.....	7
2.1.3. Période de souscription et de versement.....	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public.....	8
2.1.5. But de l'émission.....	8
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS.....	8
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres.....	8
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement.....	9
2.2.3. Date de jouissance des intérêts :.....	9
2.2.4. Date de règlement : .....	9
2.2.5. Taux d'intérêts.....	9
2.2.6. Intérêts.....	10
2.2.7. Amortissement et remboursement.....	10
2.2.8. Prix de remboursement.....	14
2.2.9. Paiement.....	14
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle.....	14
2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt.....	15
2.2.12. Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang.....	15
2.2.13. Garantie.....	16
2.2.14. Notation.....	16
2.2.15. Mode de placement.....	16
2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées.....	16
2.2.17. Fiscalité des titres.....	16
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	17
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires.....	17
2.3.2. Marché des titres.....	17
2.3.3. Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing.....	17
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....	17
2.3.5. Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées.....	18
2.3.6. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : .....	18
<b>CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE</b> .....	<b>19</b>
3.1. INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BANQUE AU 31/12/2016.....	19
3.2. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/12/2016 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2016.....	21
<b>BULLETINS DE SOUSCRIPTION</b> .....	<b>22</b>

## FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE Subordonné « BNA Subordonné 2017-1 »

L'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2017-1** » est émis pour un montant de 50 000 000 de dinars divisé en 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Il est réparti en deux catégories qui se présentent comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**Dénomination de l'emprunt :** « **BNA Subordonné 2017-1** »

**Montant :** 50 000 000 de dinars

**Nominal :** 100 dinars par obligation.

**Nombre d'obligations :** 500 000 obligations subordonnées

**Forme des obligations :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation subordonnée

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/05/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/05/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Durée :** Les obligations sont émises pour une période totale de **5 ans** pour la catégorie A et **7 ans dont 2 ans de grâce** pour la catégorie B.

**Durée de vie moyenne :** **Trois (3) ans** pour la catégorie A et de **cinq (5) ans** pour la catégorie B.

**Duration (taux fixe) :** **2,738 années** pour la catégorie A et **4,293 années** pour la catégorie B.

**Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : **7,4% et/ou TMM +1,95%** ;
- Catégorie B : **7,55% et/ou TMM + 2,10%** ;

**Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **7,4%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **7,55%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **1,95%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,10%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

**Amortissement :** Toutes les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un amortissement annuel et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

**Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **08/03/2017** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Clôture des souscriptions :** Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **26/05/2017**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises.

Au cas où le présent emprunt n'est pas clôturé à la date limite du **26/05/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **07/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 Mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/05/2018** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/05/2018** pour la catégorie A et le **26/05/2020** pour la catégorie B.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués par les dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Régime fiscal :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « **BNA Subordonné 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA Capitaux) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **BNA Subordonné 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **BNA Subordonné 2017-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Mode de représentation des porteurs des obligations :** Droit commun régissant la représentation des obligataires

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination

**Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination.

La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 15)

**Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :** les obligations subordonnées seront cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse, mais il se peut qu'il ne soit suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

## CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

### 1.1. Responsable de la note d'opération :

Monsieur Habib BEN HADJ KOUIDER  
Directeur Général de la Banque Nationale Agricole

### 1.2. Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Habib BEN HADJ KOUIDER  
Directeur Général de la Banque Nationale Agricole



### 1.3. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

BNA CAPITALUX  
Le Directeur Général  
Monsieur Kamel GUESMI



### 1.4. Responsable de l'information :

M. Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur Central de la Comptabilité, du Marché financier et des Filiales et des Participations  
Tél : 71 830 555 Fax : 70 144 024

La notice légale est publiée au JORT N° 25 du 28/02/2017

 Conseil du Marché Financier  
Visa n° 17 - 061 - 21 FEV. 2017  
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994  
Le Président du Conseil du Marché Financier  
  
Signé: Salah ESSAYEL

## Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

### 2.1. Renseignements relatifs à l'émission

#### 2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29/06/2016** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **13/12/2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100MD réparti en deux tranches. Il a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **01/02/2017** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

#### 2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission

##### ➤ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BNA Subordonné 2017-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

##### ➤ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt obligataire subordonné est de 50 000 000 dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 275 000D, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 26 000D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 28 000D hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 44 186D<sup>1</sup> hors taxes et les frais divers 1 500D, soit un total de frais approximatif de 374 686D et un produit net de l'emprunt de 49 625 314D.

(en Dinars)	Global	Par obligation
Produit brut	50 000 000	100,000
Frais globaux <sup>2</sup>	374 686	0,749
<b>Produit net</b>	<b>49 625 314</b>	<b>99,251</b>

#### 2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **08/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **26/05/2017**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées. Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **26/05/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **07/06/2017**, tout en maintenant

<sup>1</sup> Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 25% à taux fixe (Catégorie A), 25% à taux variable (Catégorie A), 25% à taux fixe (Catégorie B) et 25% à taux variable (Catégorie B).

<sup>2</sup> Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 50 000 000D et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **07/06/2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### **2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **08/03/2017** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

#### **2.1.5. But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2017-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **2.2. Caractéristiques des titres émis**

### **2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres**

**Dénomination de l'emprunt :** « **BNA Subordonné 2017-1** »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. (cf. rang de créance page 15)

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 15). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.



## 2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

## 2.2.3. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/05/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/05/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

## 2.2.4. Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

## 2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

### Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,4% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,55% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

## 2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **26 Mai** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **26/05/2022** pour la catégorie A et le **26/05/2024** pour la catégorie B.

Le montant total des intérêts serait de 11 100 000D si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à la catégorie A au taux fixe de 7,40%.

S'il était souscrit dans sa globalité à la catégorie A au taux variable de TMM+1,95% (en considérant un taux nominal de 6,198% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Février 2016 au mois de Janvier 2017, soit 4,248% majorée de 1,95%, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à 9 297 000D.

Le montant total des intérêts serait de 18 875 000D si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux fixe de 7,55%.

S'il était souscrit dans sa globalité à la catégorie B au taux variable de TMM+2,10% (en considérant un taux nominal de 6,348% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Février 2016 au mois de Janvier 2017, soit 4,248% majorée de 2,10%, à titre indicatif), le montant des intérêts devrait s'élever à 15 870 000D.

## 2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/05/2022** pour la catégorie A et le **26/05/2024** pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du montant souscrit par catégorie et de la variation du TMM publié par la BCT.

Pour la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable, le taux d'intérêt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majoré d'une marge de 1,95% (soit la moyenne des TMM + 1,95%) pour la catégorie A, et majorée d'une marge de 2,10% (soit la moyenne des TMM + 2,10%) pour la catégorie B.

Pour les besoins de calcul, l'émetteur a retenu comme taux, la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Février 2016 au mois de Janvier 2017) soit 4,248% majorée de 1,95%, soit 6,198% pour la catégorie A, et majorée de 2,10%, soit 6,348% pour la catégorie B.

Pour les besoins de la simulation, ces taux ont été figés à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations subordonnées : 500 000 obligations.

Valeur nominale de l'obligation subordonnée : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : 26/05/2017

Date du premier paiement en intérêts : 26/05/2018 pour les deux catégories

Date du premier remboursement en capital :

→ Catégorie A : 26/05/2018

→ Catégorie B : 26/05/2020

**Date de la dernière échéance :**→ Catégorie A : **26/05/2022**→ Catégorie B : **26/05/2024****Taux d'intérêt nominal :**→ **Catégorie A :** Un taux fixe de 7,4% brut l'an et/ou variable (TMM +1,95%), soit 6,198%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Février 2016 au mois de Janvier 2017) majoré de 1,95% (à titre indicatif)→ **Catégorie B :** Un taux fixe de 7,55% brut l'an et/ou variable (TMM +2,10%), soit 6,348%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Février 2016 au mois de Janvier 2017) majoré de 2,10% (à titre indicatif)**Amortissement :**→ **Catégorie A :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20D par obligation subordonnée ;→ **Catégorie B :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20D par obligation subordonnée.**➤ Définition du TMM**

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

**➤ Evolution du TMM durant les cinq dernières années :**

En %	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier	3,1600	4,1100	4,7100	4,8900	4,2500	4,2600
Février	3,4200	4,2000	4,6800	4,8000	4,2200	
Mars	3,4800	4,3300	4,7200	4,8200	4,2000	
Avril	3,6400	4,7000	4,7200	4,8000	4,2400	
Mai	3,7400	4,6900	4,7000	4,7700	4,2500	
Juin	3,6400	4,7400	4,7800	4,8000	4,2100	
Juillet	3,8500	4,7300	4,9800	4,7800	4,3200	
Août	3,8800	4,7500	4,9400	4,7500	4,2000	
Septembre	3,9000	4,7200	4,9200	4,7700	4,2600	
Octobre	4,1500	4,6600	4,9300	4,7500	4,3300	
Novembre	4,1800	4,7500	4,9300	4,3000	4,2300	
Décembre	3,9800	4,7400	4,8800	4,2800	4,2600	

### 2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A à taux fixe de 7,4%

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=7,4%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	50 000 000				
2018		10 000 000	40 000 000	3 700 000	13 700 000
2019		10 000 000	30 000 000	2 960 000	12 960 000
2020		10 000 000	20 000 000	2 220 000	12 220 000
2021		10 000 000	10 000 000	1 480 000	11 480 000
2022		10 000 000	0	740 000	10 740 000
<b>Total</b>		<b>50 000 000</b>		<b>11 100 000</b>	<b>61 100 000</b>

➤ Tableau d'amortissement par obligation subordonnée (Taux fixe=7,4%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	100,000				
2018		20,000	80,000	7,400	27,400
2019		20,000	60,000	5,920	25,920
2020		20,000	40,000	4,440	24,440
2021		20,000	20,000	2,960	22,960
2022		20,000	0,000	1,480	21,480
<b>Total</b>		<b>100,000</b>		<b>22,200</b>	<b>122,200</b>

### 2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie A à taux variable de TMM + 1,95%

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux variable = 6,198%\* (à titre indicatif)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	50 000 000				
2018		10 000 000	40 000 000	3 099 000	13 099 000
2019		10 000 000	30 000 000	2 479 200	12 479 200
2020		10 000 000	20 000 000	1 859 400	11 859 400
2021		10 000 000	10 000 000	1 239 600	11 239 600
2022		10 000 000	0	619 800	10 619 800
<b>Total</b>		<b>50 000 000</b>		<b>9 297 000</b>	<b>59 297 000</b>

➤ Tableau d'amortissement par obligation subordonnée à Taux variable = 6,198%\* (à titre indicatif)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	100,000				
2018		20,000	80,000	6,198	26,198
2019		20,000	60,000	4,958	24,958
2020		20,000	40,000	3,719	23,719
2021		20,000	20,000	2,479	22,479
2022		20,000	0,000	1,240	21,240
<b>Total</b>		<b>100,000</b>		<b>18,594</b>	<b>118,594</b>

\* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de Février 2016 au mois de Janvier 2017, majorée de 1,95%.

### 2.2.7.3. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B à taux fixe de 7,55%

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=7,55%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	50 000 000				
2018			50 000 000	3 775 000	3 775 000
2019			50 000 000	3 775 000	3 775 000
2020		10 000 000	40 000 000	3 775 000	13 775 000
2021		10 000 000	30 000 000	3 020 000	13 020 000
2022		10 000 000	20 000 000	2 265 000	12 265 000
2023		10 000 000	10 000 000	1 510 000	11 510 000
2024		10 000 000	0	755 000	10 755 000
<b>Total</b>		<b>50 000 000</b>		<b>18 875 000</b>	<b>68 875 000</b>

➤ Tableau d'amortissement par obligation subordonnée (Taux fixe=7,55%)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	100				
2018			100,000	7,550	7,550
2019			100,000	7,550	7,550
2020		20,000	80,000	7,550	27,550
2021		20,000	60,000	6,040	26,040
2022		20,000	40,000	4,530	24,530
2023		20,000	20,000	3,020	23,020
2024		20,000	0,000	1,510	21,510
<b>Total</b>		<b>100,000</b>		<b>37,750</b>	<b>137,750</b>

### 2.2.7.4. Amortissement de l'emprunt totalement souscrit à la catégorie B à taux variable TMM +2,10%

➤ Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux variable = 6,348%\* (à titre indicatif)

(en Dinars)

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	50 000 000				
2018			50 000 000	3 174 000	3 174 000
2019			50 000 000	3 174 000	3 174 000
2020		10 000 000	40 000 000	3 174 000	13 174 000
2021		10 000 000	30 000 000	2 539 200	12 539 200
2022		10 000 000	20 000 000	1 904 400	11 904 400
2023		10 000 000	10 000 000	1 269 600	11 269 600
2024		10 000 000	0	634 800	10 634 800
<b>Total</b>		<b>50 000 000</b>		<b>15 870 000</b>	<b>65 870 000</b>

\* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de Février 2016 au mois de Janvier 2017, majorée de 2,10%.

- **Tableau d'amortissement par obligation subordonnée à Taux variable) = 6,348%\* (à titre indicatif)**

*(en Dinars)*

Année	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2017	100,000				
2018			100,000	6,348	6,348
2019			100,000	6,348	6,348
2020		20,000	80,000	6,348	26,348
2021		20,000	60,000	5,078	25,078
2022		20,000	40,000	3,809	23,809
2023		20,000	20,000	2,539	22,539
2024		20,000	0,000	1,270	21,270
<b>Total</b>		<b>100,000</b>		<b>31,740</b>	<b>131,740</b>

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 50 000 000D.

La BNA s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 50 000 000D.

#### 2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

#### 2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/05/2018** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/05/2018** pour la catégorie A et le **26/05/2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

#### 2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et 7,55% pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2017, qui est égale à 4,248%, et

\* C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de Février 2016 au mois de Janvier 2017, majorée de 2,10%.

qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,198% pour la catégorie A et de 6,348% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### 2.2.11. Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

#### ➤ Durée totale

##### Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de 5 ans.

##### Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

#### ➤ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations subordonnées de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations subordonnées de la catégorie B.

#### ➤ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1+i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t}$$

Où :

- T est le nombre de périodes
- $F_t$  est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La duration pour les obligations subordonnées de la catégorie A est égale à **2,738** années et **4,293** années pour les obligations subordonnées de la catégorie B.

### 2.2.12. Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

#### → Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/11/2016 sous le n° 16-010.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

→ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus visé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### **2.2.13. Garantie**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **2.2.14. Notation**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

### **2.2.15. Mode de placement**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées p18).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **2.2.17. Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations



revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

## 2.3. Renseignements généraux

### 2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2017-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

### 2.3.2. Marché des titres

Les titres de créance de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un seul emprunt obligataire émis par la BNA coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis selon les caractéristiques suivantes :

mD	Montant émis	Taux	Durée	Jouissance	1ère échéance	dernière échéance	Encours au 31/12/2016
Emprunt subordonné BNA 2009	50 000	5,4%	15 ans	07/04/2009	07/04/2010	07/04/2024	26 655

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2017-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### 2.3.3. Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2017-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

### 2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **2.3.5. Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **→ Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance » page 15)

#### **→ Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

#### **→ Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées seront cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse, mais il se peut qu'il ne soit suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

### **2.3.6. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

## Chapitre 3 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

### 3.1. Indicateurs d'activité de la banque au 31/12/2016

(unité : en 1000 DT)

LIBELLES	4 <sup>ème</sup> Trimestre 2016	4 <sup>ème</sup> Trimestre 2015	Var 4 <sup>ème</sup> T2016 / 4 <sup>ème</sup> T 2015	Au 31.12.2016**	Au 31.12.2015***	Var Déc-16/Déc-15
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>186 812</b>	<b>146 969</b>	<b>27,1%</b>	<b>669 482</b>	<b>619 910</b>	<b>8,0%</b>
a- Intérêts	143 279	115 727	23,8%	511 646	502 497	1,8%
b- Commissions en produits	19 357	17 426	11,1%	69 207	57 002	21,4%
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	15 368	9 978	54,0%	53 515	31 151	71,8%
d- Revenus du portefeuille d'investissement	8 808	3 838	129,5%	35 114	29 260	20,0%
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>82 095</b>	<b>72 342</b>	<b>13,5%</b>	<b>296 020</b>	<b>284 623</b>	<b>4,0%</b>
a- Intérêts encourus	80 645	71 245	13,2%	292 753	281 848	3,9%
b- Commissions encourues	1 450	1 097	32,2%	3 267	2 775	17,7%
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>104 717</b>	<b>74 627</b>	<b>40,3%</b>	<b>373 462</b>	<b>335 287</b>	<b>11,4%</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>159</b>	<b>103</b>	<b>54,4%</b>	<b>565</b>	<b>982</b>	<b>-42,5%</b>
<b>5- Charges opératoires, dont :</b>	<b>55 035</b>	<b>51 732</b>	<b>6,4%</b>	<b>200 640</b>	<b>189 668</b>	<b>5,8%</b>
a- Frais du personnel	45 787	43 396	5,5%	164 511	154 608	6,4%
b- Charges Générales d'exploitation	7 923	6 865	15,4%	30 971	29 693	4,3%
<b>6- Structure du portefeuille</b>				<b>1 348 007</b>	<b>993 371</b>	<b>35,7%</b>
a- Portefeuille titres-commercial				714 956	404 040	77,0%
b- Portefeuille d'investissement				633 051	589 331	7,4%
<b>7- Encours des crédits apparaissant au bilan</b>				<b>7 286 380</b>	<b>6 818 824</b>	<b>6,9%</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont :</b>				<b>6 946 257</b>	<b>6 247 322</b>	<b>11,2%</b>
a- Dépôts à vue				1 783 648	1 706 841	4,5%
b- Dépôts d'épargne				2 258 374	2 123 457	6,4%
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>				<b>426 736</b>	<b>301 266</b>	<b>41,6%</b>
<b>10- Capitaux Propres *</b>				<b>636 854</b>	<b>610 917</b>	<b>4,2%</b>

\* Compte non tenu du résultat de la période

\*\* Chiffres provisoires

\*\*\* Chiffres approuvés par l'AGO du 29/06/2016

Durant l'année 2016, l'activité de la banque s'est caractérisée par un accroissement des crédits de 6,9% par rapport à 2015 pour s'élever à 7 286MD : La banque demeure parmi les leaders du secteur bancaire en terme d'octroi des crédits pour la clientèle.

Quant aux dépôts, la banque maintient sa deuxième position, en termes de collecte des dépôts, avec +11,2% par rapport à 2015 pour s'établir à 6 946MD au 31/12/2016.

En matière d'exploitation bancaire, la banque affiche un PNB de 373,5MD en progression de 11,4% par rapport à 2015. Cette performance se justifie notamment par la hausse de la marge sur commissions (+21,6%) ainsi que celle des revenus sur portefeuille (+46,7%) permettant ainsi de compenser l'évolution relative des produits d'intérêt impactée en partie par la baisse du taux d'intérêt .

Les performances enregistrées au niveau de l'exploitation bancaire se sont nettement répercutées sur la productivité de la banque avec une appréciation du coefficient d'exploitation de 2,9% pour s'établir à 53,7% en 2016, et ce malgré une hausse des charges opérationnelles de 5,8%.

### 3.2. Analyse des performances réalisées au 31/12/2016 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2016

La confrontation des réalisations au 31/12/2016 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2016 telles que publiées au niveau du document de référence « BNA 2016 » enregistré par le CMF en date du 30/11/2016 sous le n° 16-010 fait ressortir les taux de réalisation suivants :

(mD)	Réalisations 2016	Prévisions 2016	Taux de réalisation	Commentaire
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>669 482</b>	<b>663 938</b>	<b>100,8%</b>	
Intérêts et revenus assimilés	511 646	535 014	95,6%	Concentration des débloquages durant le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2016
Commissions (en produits)	69 207	59 350	116,6%	Révision à la hausse des conditions des tarifs de la banque Effet de la généralisation du nouveau système Agence
Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	53 515	43 468	123,1%	Evolution des encours du portefeuille commercial, notamment les bons de Trésor
Revenus du portefeuille d'investissement	35 114	26 106	134,5%	Augmentation des plus values sur fonds gérés et les revenus afférents aux emprunts obligataires
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>296 020</b>	<b>285 942</b>	<b>103,5%</b>	
Intérêts encourus et charges assimilées	292 753	283 167	103,4%	Evolution des encours des dépôts Effet du coût des ressources des dépôts à terme
Commissions encourues	3 267	2 775	117,7%	Evolution des commissions servies sur fonds gérés
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>373 462</b>	<b>377 996</b>	<b>98,8%</b>	
Autres produits d'exploitation	565	715	79,0%	Baisse au niveau de la réalisation de certains produits notamment les revenus des immeubles et les jetons de présence
Charges opératoires	200 640	235 286	85,3%	Décalage pour 2017 des charges liées à la transformation de la banque prévues initialement en 2016
Portefeuille titres commercial	714 956	602 207	118,7%	Evolution de l'encours en Bons de Trésor
Portefeuille d'investissement	633 051	612 377	103,4%	Evolution des nouvelles souscriptions en emprunts obligataires
Encours des dépôts	6 946 257	6 653 398	104,4%	Effort additionnel déployé par la banque en terme de collecte des ressources
Encours des crédits	7 286 380	6 997 839	104,1%	Effort additionnel déployé par la banque en terme d'octroi de crédits avec un impact mesurable en 2017
Emprunts et ressources spéciales	426 736	409 987	104,1%	Versement des subventions de l'Etat concernant les fonds budgétaires
Capitaux propres*	636 854	636 272	100,1%	-

\*Compte non tenu du résultat de la période

## **Bulletins de souscription**

# Banque Nationale Agricole

Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars

Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunisie

Registre du Commerce : B142431996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

## Emprunt Obligataire Subordonné « BNA Subordonné 2017-1 »

De 50 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,40% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination  
Décision de l'AGO du 29/06/2016

Délibération du Conseil d'Administration du 13/12/2016

Fixation des conditions de l'émission par le Directeur Général en date du 01/02/2017

Visa du Conseil du Marché Financier n° 1.7 - 0.9.6.1 du 21 FEV. 2017

Notice Légale publiée au JORT n° 25 du 28/02/2017

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° \_\_\_\_\_**

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1)  Mme  Mlle  Mr .....  
Nationalité : ..... Pièce d'identité : (1)  CIN  Carte de séjour  Passeport  
N° ..... Délivrée le: ..... / ..... / ..... à .....  
Profession/activité : .....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Pays : ..... Tél : .....

Agissant pour le compte : (1)  De moi même  
 Du mandant en qualité de:  
 Tuteur  
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom : .....	Raison Sociale .....
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C .....
N° ..... Délivrée le: ..... à .....	N° du Matricule Fiscal .....
Profession / activité : .....	
Adresse : ..... Code postal : ..... Pays : ..... Tél : .....	

Déclare (ons) souscrire (2) :

- ..... Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « BNA Subordonné 2017-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à : (1)  
 Taux fixe 7,40% et/ou  Taux variable TMM + 1,95%
- ..... Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « BNA Subordonné 2017-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à : (1)  
 Taux fixe 7,55% et/ou  Taux variable TMM + 2,10%

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de souscription et de libération et le 26/05/2017 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits à cette dernière date. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique à partir du 26/05/2017 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BNA 2016 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° ..... Tiré sur ..... Agence .....
- Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence

La somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- ..... Obligations subordonnées de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à : (1)  Taux fixe 7,40% et/ou  Taux variable de TMM +1,95%
- ..... Obligations subordonnées de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à : (1)  Taux variable fixe 7,55% et/ou  TMM + 2,10% ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) ..... en gestion (1)  libre  compte géré

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre)

possession

Le second servant de souche

Tunis, le .....

Signature (4)



COPIE

**Banque Nationale Agricole**

Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars

Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunisie

Registre du Commerce : B142431996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

**Emprunt Obligataire Subordonné « BNA Subordonné 2017-1 »****De 50 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne**

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,40% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Décision de l'AGO du 29/06/2016

Délibération du Conseil d'Administration du 13/12/2016

Fixation des conditions de l'émission par le Directeur Général en date du 01/02/2017

Visa du Conseil du Marché Financier n° ..... du ..... 27 FEV. 2017

Notice Légale publiée au JORT n° 25 du 28/02/2017

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° .....**

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	.....		
Nationalité : .....	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	.....	
N° .....	Délivrée le: ..... / ..... / .....	à .....	
Profession/activité : .....			
Adresse : .....	Code postal : .....	Pays : .....	Tél : .....

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:	.....		
<input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du .....	et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.		

Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom : .....	Raison Sociale .....
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C .....
N° .....	N° du Matricule Fiscal .....
Profession / activité : .....	
Adresse : .....	Code postal : .....
Pays : .....	
Tél : .....	

Déclare (ons) souscrire (2) :

- ..... Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « BNA Subordonné 2017-1 » de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à : (1)  Taux fixe 7,40% et/ou  Taux variable TMM + 1,95%
- ..... Obligations subordonnées nominatives de l'emprunt « BNA Subordonné 2017-1 » de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à : (1)  Taux fixe 7,55% et/ou  Taux variable TMM + 2,10%

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de souscription et de libération et le 26/05/2017 date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits à cette dernière date. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique à partir du 26/05/2017 et sont remboursables annuellement à raison de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BNA 2016 » et une copie de la note d'opération relative au présent emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire. En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° ..... Tiré sur ..... Agence .....
- Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence

La somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- ..... Obligations subordonnées de la Catégorie A d'une durée de 5 ans à : (1)  Taux fixe 7,40% et/ou  Taux variable de TMM +1,95%
- ..... Obligations subordonnées de la Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce à : (1)  Taux variable fixe 7,55% et/ou  TMM + 2,10% ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) ..... en gestion (1)  libre  compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le .....

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Indiquer le nom du dépositaire
- 4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

